

EVALUATION DU DISPOSITIF CONSEIL AGRICOLE STRATEGIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET ECONOMIQUE (CAS2E)



En continuité de la concertation de la profession agricole fin 2021, la Région Normandie a renouvelé sa politique agricole régionale en 2022, portant l'ambition d'**accompagner une agriculture normande forte de sa diversité, résiliente, attractive, innovante et créatrice de valeur.**

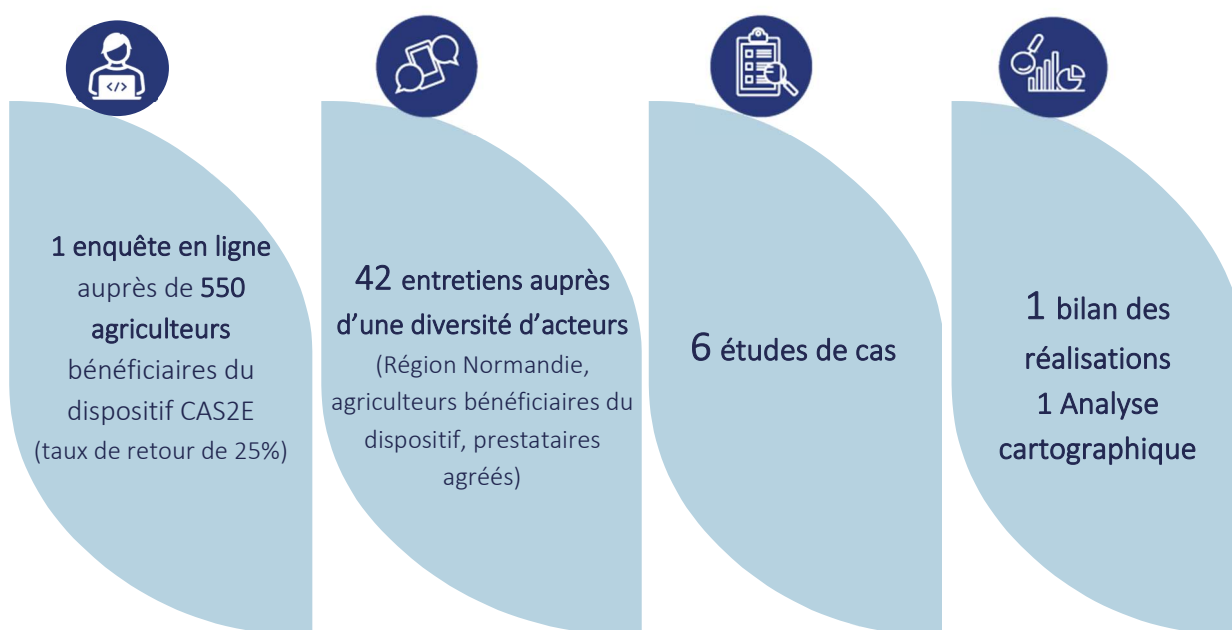
Afin de répondre aux besoins d'accompagnement de la filière agricole, la Région Normandie a déployé le dispositif CAS2E, visant à **favoriser l'accès des agriculteurs et futurs agriculteurs normands à des prestations de conseils les aidant à concrétiser un projet d'installation, à réfléchir sur une thématique en lien avec l'évolution ou le développement de leur exploitation, ou à réaliser un audit stratégique global.** Ces prestations doivent permettre d'accompagner le développement d'une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement et d'améliorer les conditions de travail des actifs agricoles.

Pourquoi évaluer le dispositif CAS2E ?

Les travaux évaluatifs confiés aux cabinets Teritéo et Ceresco ont été guidés par **4 objectifs prioritaires** :

- Interroger les pratiques d'accompagnement et la **qualité des prestations de conseil** proposées par les prestataires agréés auprès des exploitants agricoles
- Rendre compte des impacts des actions soutenues, de leur efficacité et de leur efficience
- Analyser la pertinence et la cohérence du **dispositif** vis-à-vis des autres dispositifs existants
- Apporter des **recommandations** pour le devenir de CAS2E.

UNE MÉTHODE D'INVESTIGATION POUSSÉE POUR MENER CETTE ÉVALUATION :



1 PERTINENCE

Chiffres-clés :



95%

DES REpondants ESTIMENT QUE LE DISPOSITIF A « TOTALEMENT » OU « PARTIELLEMENT » REpondU A LEURS BESOINS



81%

DES PRESTATIONS REALISEES PAR 3 ORGANISMES AGREES : CER FRANCE, LITTORAL NORMAND, CHAMBRE D'AGRICULTURE



25 POINTS D'ECART

DE SATISFACTION SUR L'ITEM « TRES SATISFAIT » ENTRE LES 3 PRINCIPAUX PRESTATAIRES AGREES ET LES AUTRES ORGANISMES

Un dispositif répondant aux besoins des exploitants agricoles

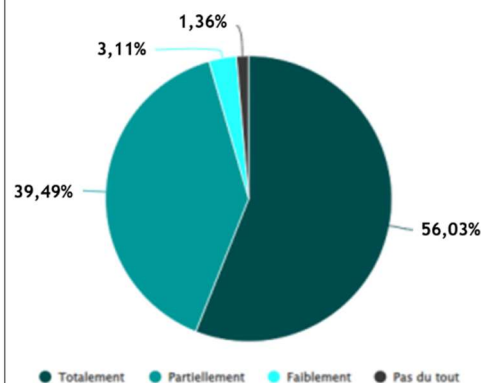
L'analyse menée par les cabinets Teritéo et Ceresco a démontré la forte adéquation du dispositif CAS2E avec les besoins des exploitants agricoles normands.

Lorsqu'on les interroge à ce sujet, près de 95% des agriculteurs ayant eu recours au dispositif estiment qu'il a répondu « totalement » ou « partiellement » à leurs besoins.

Plusieurs raisons permettent d'expliquer ces résultats :

- CAS2E a été conçu à la demande du monde agricole et pour les agriculteurs, en associant les principales structures aux réflexions amont ;
- 120 types d'interventions sont proposées sur 33 thématiques ;
- CAS2E est facile d'accès, en particulier au regard des démarches administratives nécessaires.

Diriez-vous que le dispositif déployé par la Région Normandie répond à vos besoins ?



Source : Enquête menée auprès des bénéficiaires du dispositif CAS2E – Octobre 2023

Des taux de satisfaction variables selon les types de conseil et organismes agréés

Sur la période 2021-2023, la Région Normandie s'est appuyée sur **31 organismes** pour assurer la bonne mise en œuvre du dispositif CAS2E.

Trois structures ont concentré plus de 80% des prestations réalisées entre 2021 et 2023 : CER France, Littoral Normand et la Chambre régionale d'agriculture.

Malgré un taux de satisfaction très élevé parmi les agriculteurs bénéficiaires du dispositif, une analyse plus fine fait ressortir des spécificités, notamment :

- La satisfaction est plus élevée chez les exploitants ayant bénéficié de conseils thématiques : 47% se déclarent « très satisfaits » de la prestation, particulièrement sur les sujets liés au développement de l'agroécologie et à l'accompagnement à la mutation des systèmes agricoles.
- La satisfaction est moins importante pour les 3 principaux organismes agréés que pour les autres structures de conseil.

2 EFFICACITE / IMPACTS

Chiffres-clés :



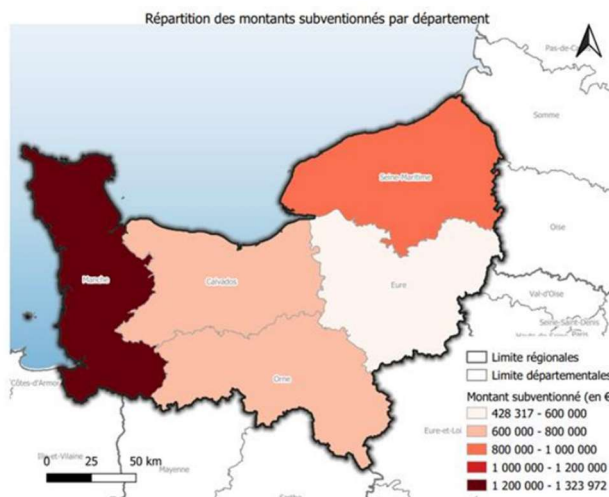
Une bonne couverture territoriale

CAS2E fait suite à **deux générations de dispositifs de conseil agricoles** de la Région Normandie (chèque conseil, CASE).

Cette antériorité et le tissu des organismes agréés par la Région ont contribué à l'implantation de CAS2E sur l'ensemble du territoire normand. Entre janvier 2021 et juin 2023, **11% des exploitations normandes** ont ainsi bénéficié du dispositif.

CAS2E a permis de soutenir **des prestations dans les cinq départements de la Région Normandie**. Sa mobilisation a toutefois été plus forte sur le périmètre de l'ex Basse-Normandie (67% des prestations).

La Manche et la Seine-Maritime se démarquent également avec des volumes importants de prestations réalisées (33% et 22% des dossiers CAS2E).



Source : Analyse territoriale des montants de subvention par département – Données de suivi régionales au 20/06/2023

Part des exploitations agricoles et des dossiers CAS2E par département		
Département	% exploitations agricoles	% de dossiers CAS2E
Manche	30%	33%
Calvados	20%	18%
Seine-Maritime	18%	22%
Orne	18%	16%
Eure	14%	11%

Source : Données Région Normandie – DRAAF Normandie

Entre janvier 2021 et juin 2023, **3 176 dossiers ont été déposés** dans une logique de massification du dispositif. Cette approche a permis de soutenir **une diversité de prestations** (conseils thématiques, audits stratégiques globaux, accompagnement à la concrétisation de projets d'installation). Les conseils thématiques en faveur de la mutation des systèmes et du développement de l'agroécologie représentent à eux seuls **63% des prestations soutenues**.

Une aide CAS2E jugée déterminante

Les travaux des cabinets Teritéo et Ceresco montrent le **caractère incitatif de l'aide CAS2E**.

86% des exploitants bénéficiaires jugent la subvention suffisamment incitative pour avoir recours à une prestation de conseil, en limitant significativement le reste à charge pour les agriculteurs.

La majorité des exploitants considère que l'aide a eu un effet déclencheur dans la sollicitation d'un conseil : 7 répondants sur 10 déclarent qu'ils auraient abandonné ou modifié leur projet en l'absence de subvention.

Les exploitants bénéficiaires soulignent d'autres éléments de plus-value du dispositif CAS2E :

- **Un effet sécurisant et en faveur de l'amélioration de la qualité des projets** permettant aux bénéficiaires de prendre du recul sur leurs pratiques ;
- **Un effet accélérateur** permettant d'aller plus rapidement dans la réalisation de leur projet ;
- **Un effet sur la dynamique partenariale entre agriculteurs** leur permettant d'échanger sur leurs pratiques et de faire émerger des collaborations.

L'effet levier du dispositif doit cependant être nuancé par la tendance à la **hausse du coût des prestations** et le nombre d'interventions motivées par la volonté d'**accéder à des aides à l'investissement**.

Parole d'un exploitant - Enquête en ligne

« La prestation a eu pour effet de rassurer pour l'acceptation de mon dossier par la banque, ainsi que des bonifications pour prétendre à d'autres aides à l'investissement « point ANP » »

Des résultats positifs à l'échelle des projets

La diversité des prestations et le manque de recul rendent **complexe de mesurer l'impact global du dispositif CAS2E**. Pour autant, certains résultats positifs ont déjà été constatés à l'échelle des projets :

- **Des impacts économiques** : sur la pérennité de certaines activités, une contribution au maintien et/ou au développement d'exploitations et en faveur de l'augmentation du potentiel d'activité et du développement du carnet de commandes ;
- **Des résultats environnementaux** : sur la performance environnementale des exploitations (qualité des sols, préservation de la biodiversité), l'amélioration des conditions sanitaires, de la santé du cheptel et du bien-être animal ;
- **Une amélioration de l'organisation et des conditions du travail**.

Zoom : Connaissance et prévention des risques SAS Viviers de Vatierville

La SAS Viviers-de-Vatierville est une ferme aquacole produisant des truites et transformant des truites et des saumons importés. L'exploitant a été accompagné par le **cabinet QUALIAE** pour la mise à jour de son agrément sanitaire. **Cette prestation était incontournable pour que l'exploitant puisse continuer à produire.**

Résultats observés :

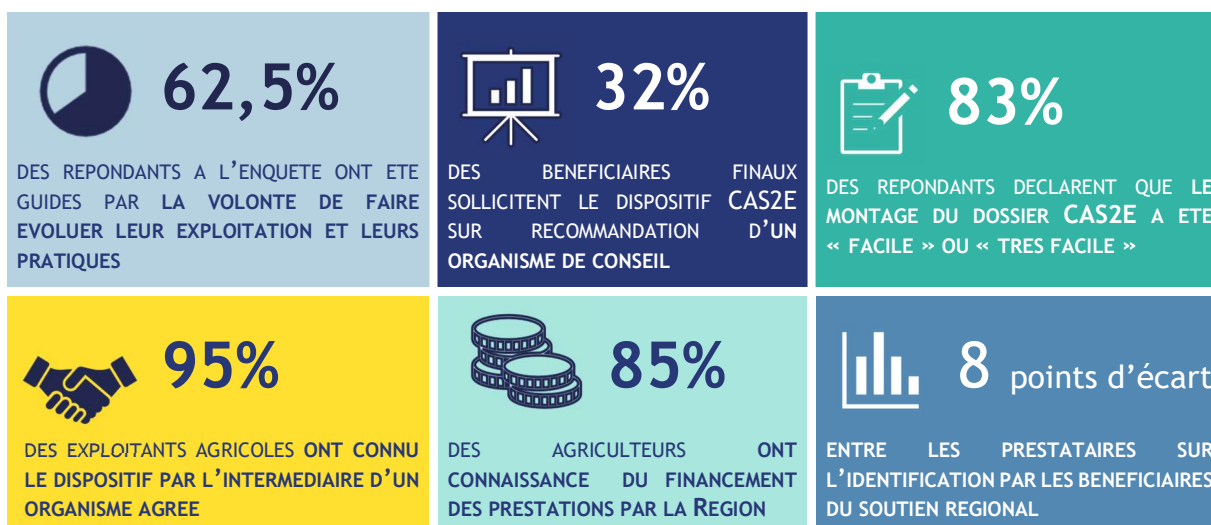
- Une amélioration de la qualité des productions
- Une capacité à se maintenir sur les marchés de gros
- Une meilleure maîtrise de la qualité sanitaire des produits

Le dispositif CAS2E intervient en accompagnement du **changement de pratiques agricoles**. Ainsi, l'acte de conseil constitue une première étape. La concrétisation des recommandations dépend des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un conseil. Ces derniers font face à **différentes contraintes qui retardent et rendent parfois impossible la mise en place des recommandations**.

Certaines prestations sont en outre **faiblement orientées vers le changement de pratiques** et ont tendance à se limiter à une **démarche administrative** (certifications, labels) ou un **diagnostic** (bilans carbone).

3 EFFICIENCE DE MISE EN ŒUVRE

Chiffres-clés :



Une volonté des agriculteurs de faire évoluer leur exploitation et leurs pratiques

Le dispositif CAS2E vise à faire évoluer les exploitations normandes et accompagner la mutation des systèmes de production agricole. Cette ambition est partagée par **les bénéficiaires** : **62% des répondants à l'enquête en ligne déclarent ainsi vouloir faire évoluer leur exploitation et leurs pratiques.**

Le recours au conseil n'a cependant pas été toujours une démarche volontaire. De nombreux exploitants ont mobilisé le dispositif CAS2E sur recommandation d'un organisme de conseil ou pour répondre à une obligation liée à leur activité (renouvellement d'un agrément, projet d'installation).

Peu de prestations s'inscrivent dans le **fonctionnement courant des exploitations**. Les exploitants agricoles évoquent en revanche comme motivation le souhait d'**obtenir ou renouveler une certification ou un label**, la **préservation environnementale** et le **développement de l'agroécologie**.

Un dispositif facile d'accès : un atout reconnu par les bénéficiaires

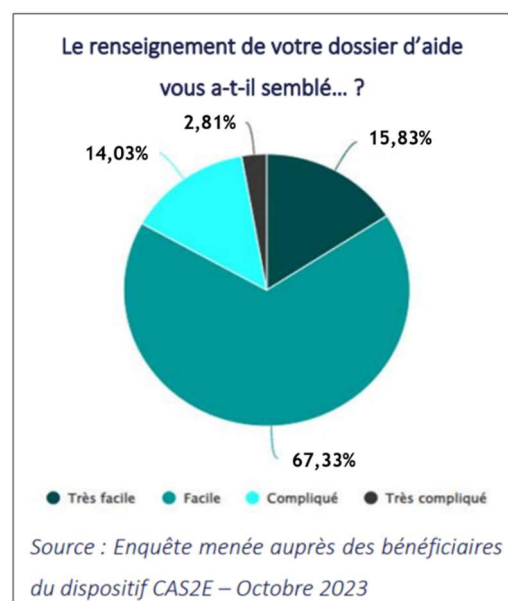
La simplicité administrative est considérée par les bénéficiaires comme l'un des principaux points forts du dispositif CAS2E. **83% des répondants à l'enquête en ligne déclarent que le montage du dossier leur a semblé « facile » ou « très facile ».**

La qualité de l'accompagnement, la capacité d'adaptation des conseillers techniques, leur expertise et la construction d'habitudes de travail permettant d'avancer sereinement sont également soulignées par les répondants.

Une lisibilité pouvant être améliorée

Les bénéficiaires CAS2E sont plutôt satisfaits de l'information disponible concernant le dispositif et les prestations.

85% des répondants à l'enquête en ligne connaissent le rôle de financeur de la Région Normandie.



La lisibilité du dispositif émerge toutefois comme un axe de progrès. De nombreux exploitants estiment qu'ils n'auraient pas eu connaissance de cette opportunité sans l'intermédiaire d'un organisme agréé. D'autres ignorent l'intégration de leur prestation à un catalogue plus large et ne maîtrisent pas certaines modalités du soutien, comme la possibilité de remobiliser CAS2E.

Les demandes non-finalisées (retard, report, abandon, ...) s'expliquent généralement par les **contraintes personnelles des bénéficiaires** et des **facteurs externes au dispositif** (manque de maturité ou viabilité du projet, enjeux financiers, événements familiaux). Elles renvoient **rarement à un manque de suivi ou à une prestation non-pertinente**.

4 COHERENCE

Chiffres-clés :



85%

DES REpondants JUGENT LA DUREE DE LA PRESTATION COHERENTE AVEC LEURS BESOINS ET LE MONTAGE DU DOSSIER « FACILE » CAR « TRANSPARENT »



39%

DES REpondants VISAIENT UNE « TRANSITION » ET SE SONT ORIENTES VERS L'AGROECOLOGIE OU LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE



4M€

DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CAS2E

Une place transversale dans la politique agricole de la Région Normandie

Par rapport au précédent dispositif, le dispositif CAS2E a intégré **les nouveaux défis liés au changement climatique et à la préservation environnementale**. Cette dimension lui donne une place plus transversale dans la politique agricole de la Région Normandie.

CAS2E comporte également plusieurs spécificités. Il s'agit d'**un dispositif d'aide publique pluriannuel (3 ans), concerté entre acteurs du monde agricole, contractualisé avec des structures agréées et adapté à chaque génération**.

Une qualité de conseil enrichie par des actions en amont

La qualité du conseil est nourrie par les **travaux de recherche** permettant d'apporter des connaissances nouvelles en lien avec les enjeux de transition. Elle dépend également d'autres actions telles que **le transfert de connaissances, la capitalisation** entre les différentes structures de conseil et **le développement de la formation des conseillers techniques** (acquisition de nouvelles compétences ...).

Ces actions concourent à faire émerger des solutions à la hauteur des enjeux dans le cadre des **plans d'actions** à l'issue de la prestation de conseil.

Une aide au conseil parmi de nombreux dispositifs publics auprès des agriculteurs

Les exploitants bénéficiaires de CAS2E identifient difficilement cette aide parmi les dispositifs qu'ils ont été susceptibles de mobiliser. C'est particulièrement le cas pour les conseils à l'installation et les bilans carbone. Sur la période 2021-2023, ce constat a pu être renforcé par la mise en place d'un soutien à la réalisation de diagnostics carbone (dispositif « Bon bilan carbone ») ayant pu concurrencer le dispositif régional.

5 HUIT PISTES D'EVOLUTION

Pour le dispositif CAS2E

Mise en œuvre

- 1 Augmenter le niveau d'aide sur les thématiques ne présentant pas un retour immédiat sur investissement et réinterroger la pertinence du soutien CAS2E sur certaines prestations**

Exemples d'actions à mettre en place : augmenter le montant alloué par la Région sur les conseils impliquant un temps plus long de retour sur investissement, réinterroger le financement du diagnostic carbone, ne plus aider les démarches de renouvellement de certification et de labels

- 2 Coupler sans les conditionner les aides aux conseils avec les aides à l'investissement pour favoriser le déploiement des plans d'actions à l'issue des conseils**

Exemple d'action à mettre en place : articuler les mesures combinables pour accompagner le financement des plans d'actions à l'issue du conseil (mesures conseil, mesures surfaciques, aides à l'investissement)

- 3 Prévoir le déploiement d'une prestation de suivi post-installation**

Exemples d'actions à mettre en place : mise en place d'un suivi post-installation sur la période 2024-2026, retour d'expérience du suivi post-installation pour le CAS2E post 2026

- 4 Adapter l'outillage informatique et technique pour simplifier la gestion administrative du dispositif CAS2E**

Exemples d'actions à mettre en place : automatiser certaines démarches, créer des passerelles entre les systèmes d'information de la Région pour recueillir des données sur les exploitations, structurer un compte rendu opérationnel du conseil apporté, ...

Suivi et Pilotage

- 5 Améliorer la visibilité et la communication de la région sur le dispositif CAS2E**

Exemples d'actions à mettre en place : communiquer sur le catalogue de prestations CAS2E, maintenir et contrôler l'obligation de communication sur le soutien régional pour les organismes agréés, homogénéiser la communication entre les différents organismes, valoriser des témoignages de bénéficiaires, ...

- 6 Renforcer / optimiser le suivi-évaluation**

Exemples d'actions à mettre en place : définir et suivre des indicateurs pour caractériser les exploitations aidées et les résultats post-conseil, réaliser des bilans annuels, mener des enquêtes de satisfaction auprès des agriculteurs du territoire, ...

Stratégie

- 7 Encourager l'avènement de démarches de contrats de progrès par engagement de filières autour d'un « pass filières agroécologiques »**

Exemple d'action à mettre en place : apporter un financement par contrat de transition de filière tripartite entre la Région, la filière et les exploitants agricoles

- 8 Favoriser des synergies entre financeurs, proposer des outils de capitalisation de connaissances et labeliser la qualité du conseil**

Exemples d'actions à mettre en place : réaliser des bilans des campagnes de prestations de conseil, de résultats obtenus, d'actions menées à l'échelle des exploitations, définir une charte qualité du conseil financé par la Région Normandie